

Délibération n°CA-2020-048 de la séance à distance du conseil d'administration du 27 au 30 avril relative à la modification de la répartition des crédits du FSDIE de l'université attribués respectivement à l'aide aux projets et à l'aide sociale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,
Vu la circulaire n° 2011-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,
Vu les statuts de l'université de Lille,
Vu la lettre de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 30 mars 2020,
Vu l'avis favorable de la CFVU extraordinaire du 06 au 09 avril 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE par voie électronique, à l'unanimité, avec 29 voix pour

APPROUVE **la modification de la répartition des crédits du FSDIE** telle que présentée ci-après :

La répartition de 70% des crédits FSDIE aide aux projets et de 30% à l'aide sociale est modifiée pour l'année 2020 pour pouvoir répondre aux besoins des étudiants en situation de précarité depuis la mise en place des mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19. Le montant dédié au FSDIE aide sociale sera augmenté de la somme nécessaire pour répondre aux besoins des étudiants en difficultés.

Fait à Lille, le 30 avril 2020

Le président,


Jean-Christophe CAMART

